



## SOMMAIRE

Page

## Point 3 de l'ordre du jour:

Examen général du développement et de la coordination de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

a) Evaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

b) Rapports du Comité administratif de coordination, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Débat général (suite) . . . . . 117

lisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

a) Evaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/3260/Rev.1, E/3341, E/3342, E/3343, E/3344, E/3345, E/3346 et Corr.1, E/3347 et Corr.2)

b) Rapports du Comité administratif de coordination, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (E/3332, E/3350, E/3353, E/3364 et Add.1, E/3365, E/3368, E/3377 et Add.1 et 2, E/3378 et Add.1, E/3380 et Add.1, E/3388, E/3390)

## DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

Président: M. C. W. A. SCHURMANN (Pays-Bas).

## Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Australie, Belgique, Canada, Ghana, Grèce, Hongrie, Indonésie, Mexique, Pakistan, Portugal, République arabe unie, Roumanie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Union internationale des télécommunications.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

## POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général du développement et de la coordination de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécia-

1. M. SAHLOUL (Soudan) déclare que le rapport d'ensemble présenté par la Commission chargée de l'évaluation des programmes (E/3347 et Corr.2) se fonde sur une documentation très volumineuse mais que sa présentation est remarquablement claire. La répartition des programmes selon la nature des problèmes plutôt que par organisations participantes est extrêmement utile. Dans l'ensemble, le trait le plus important qui se dégage de ce rapport est le changement d'orientation en faveur de programmes d'action pratique.

2. En raison du développement des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, il est devenu inévitable que l'on cherche à concentrer davantage les efforts. Les auteurs du rapport ont bien fait de souligner la disparité entre les pays très développés et les pays sous-développés, la nécessité d'effacer cette disparité et le devoir de n'encourager le développement agricole que conjointement avec le développement industriel.

3. Les programmes d'assistance technique aux pays sous-développés doivent mettre davantage l'accent sur l'industrialisation, malgré tous les facteurs énumérés dans le rapport comme pouvant y faire obstacle. Les gouvernements des pays sous-développés, qui n'ignorent rien de ces difficultés, se préoccupent de plus en plus de l'industrialisation et de la nécessité de mettre mieux à profit leurs ressources nationales en vue du développement économique et social.

4. L'action menée sur le plan international pour favoriser le développement économique est naturellement l'œuvre de plusieurs organisations, des commissions économiques régionales, des organes d'assistance technique et du Fonds spécial. Il sera peut-être plus

facile de résoudre les problèmes relatifs à l'industrialisation lorsque le Comité du développement industriel récemment créé aura commencé ses travaux, mais, même alors, il faut espérer que les institutions spécialisées consacreront encore plus d'attention à ces problèmes qu'elles ne l'ont fait par le passé.

5. Il est satisfaisant de constater les progrès réalisés en matière d'action concertée dans le domaine des ressources hydrauliques, sans que cela soit aux dépens de programmes plus limités comme celui de l'habitation à bon marché. Il faut cependant insister encore davantage sur l'élaboration et l'intégration des programmes d'action concertée dans le domaine de l'industrialisation. En cette matière, la coordination pose un problème urgent qui demande une solution adaptée aux besoins réels des pays sous-développés.

6. Les rapports entre les institutions spécialisées et les commissions économiques régionales et entre ces organismes et l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies deviennent plus étroits, mais ils pourraient occasionner des conflits si le Conseil et le Comité administratif de coordination (CAC) ne les surveillaient pas attentivement. Cela représentera sans doute pour eux une lourde tâche; aussi toutes les suggestions constructives dont on peut attendre des résultats positifs, comme celle que le représentant des Pays-Bas a faite à la 1122<sup>e</sup> séance, seront-elles accueillies favorablement. La délégation soudanaise espère qu'un réel progrès sera fait à la présente session.

7. Comme plusieurs délégations l'ont signalé, le Conseil ne peut étudier avec toute l'attention qu'elle mérite l'abondante documentation dont il est saisi. La délégation soudanaise, qui est la seule à représenter au Conseil les pays d'Afrique et les pays arabes, a clairement conscience du fait que certains problèmes des nouveaux pays d'Afrique ne s'apparentent à ceux d'aucun autre pays. Ces pays accèdent à l'indépendance à un rythme que l'on n'avait jamais connu dans les temps modernes et il faut espérer qu'ils seront ultérieurement représentés au Conseil de manière plus satisfaisante.

8. Pour le moment, il y a lieu d'être satisfait de la tendance à la décentralisation et du fait que l'on met désormais l'accent sur les activités sur le plan local plutôt que sur les travaux effectués au siège des organisations et sur les programmes d'exécution plutôt que sur les projets de recherche. Les institutions spécialisées coopèrent avec les commissions économiques régionales en vue d'accentuer cette tendance et les bureaux régionaux se développent plus rapidement que les sièges des organisations. La nécessité d'une coopération plus poussée est reconnue par tous, ainsi que l'importance du rôle des commissions économiques régionales, qui doivent veiller à ce que l'on ne néglige pas les besoins essentiels de certaines régions, de l'Afrique notamment, où le développement est généralement moins avancé que dans d'autres régions. En outre, les problèmes des pays africains sont différents de ceux des autres pays. C'est pourquoi, si satisfaisante que soit la tendance générale en faveur des programmes d'exécution, il ne faut pas, dans le cas de l'Afrique, qu'elle se développe au détriment des travaux fondamentaux de

recherche. L'expérience acquise dans une région n'est pas toujours applicable ailleurs. De nombreux problèmes africains ne peuvent être abordés que si l'on tient compte des conditions particulières à l'Afrique. M. Sahloul n'oublie évidemment pas l'importance de l'œuvre des institutions spécialisées en Afrique, dont on trouve un exemple remarquable dans l'action entreprise sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de divers gouvernements en vue de sauvegarder les monuments historiques de la Nubie, menacés par la construction du haut barrage d'Assouan.

9. Les auteurs du rapport d'ensemble déclarent avec raison, au paragraphe 371, qu'une stabilisation arbitraire des budgets au niveau actuel n'est pas souhaitable et que le développement des programmes et activités exposés dans le rapport nécessite incontestablement des fonds supplémentaires. Tel est le cas, par exemple, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les prévisions des institutions spécialisées comprennent aussi des crédits extra-budgétaires venant de sources telles que le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial. Les budgets ordinaires ne peuvent être augmentés que par l'accroissement des contributions; or seuls les pays très développés sont en mesure d'augmenter leurs contributions, car les autres pays ont déjà engagé toutes leurs ressources pour leur propre développement économique.

10. S'il a été possible d'affecter aux activités entreprises par les institutions spécialisées dans le cadre du Programme élargi et des projets du Fonds spécial des crédits plus importants, c'est que l'on met désormais l'accent sur les programmes d'exécution, mais il serait sans doute plus facile, pour accroître les ressources que l'on peut consacrer à ces activités, d'augmenter les contributions volontaires versées par les gouvernements à ces organes, dont l'objectif — qui avait été fixé à 100 millions de dollars pour les deux — n'est pas encore atteint. On doit cependant constater avec satisfaction que certains gouvernements ont annoncé, au cours de la discussion générale, leur intention d'augmenter leur contribution volontaire. Les pays sous-développés ont grand besoin de l'assistance particulière que chaque institution spécialisée est à même de fournir dans son domaine propre. Il faut tenir compte du fait que le Fonds spécial ne peut financer les investissements en biens d'équipement; aussi beaucoup de pays sous-développés attendent-ils les avantages que leur apporterait l'établissement du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED), comme la délégation soudanaise l'a souligné à la 1038<sup>e</sup> séance, lors de la vingt-sixième session du Conseil. Entre temps, une action internationale concertée s'impose.

11. M. AUBOIN (France), qui estime que l'action importante des institutions spécialisées dans le domaine économique et social mériterait un débat spécial, exprime l'espoir qu'au moment où sera préparé l'ordre du jour de la trente-deuxième session il sera fait au sujet une place suffisante pour que le Conseil puisse lui consacrer une discussion suivie.

12. M. Auboin fait ressortir la diversité des institutions spécialisées; leur prolifération et l'extension de leur champ d'action, face à des besoins nouveaux, sont l'expression d'une vitalité profonde, mais font sentir la nécessité de la coordination. Or les institutions spécialisées sont de deux sortes. Les unes, généralement les plus anciennes, sont chargées de véritables services publics internationaux, comme l'Union postale universelle ou l'Union internationale des télécommunications. Elles méritent un hommage particulier, car les relations entre les peuples dépendent largement de leur existence et de leur bon fonctionnement. Les autres, en revanche, constituent une projection sur l'avenir et répondent à un idéal de portée morale ou politique, plutôt qu'à un besoin matériellement ressenti. Elles sont, par certains côtés, plus nécessaires encore, car elles permettent aux autres d'élargir sans cesse leur horizon. Cependant, la frontière entre les deux catégories n'est pas rigide et varie avec le temps. Une véritable coordination devrait pourtant maintenir un équilibre convenable entre ces deux fonctions, aussi bien dans chaque institution que dans leurs rapports réciproques. Cela implique le rejet de tout ce qui ne correspond pas à un besoin effectif, présent ou futur, et la nécessité de se concentrer sur l'essentiel. C'est pourquoi, comme l'a indiqué le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales (1121<sup>e</sup> séance), reprenant les suggestions du Directeur général du Bureau international du Travail, il faut qu'une partie importante de l'effort des institutions porte sur la recherche. A cet égard, il est satisfaisant de constater que plusieurs institutions ont fait, dans leur rapport, une large place aux problèmes de la formation technique et universitaire, en liaison avec l'action menée sur le même terrain par les organisations voisines.

13. De l'évaluation que les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont faite de leurs programmes pour la période 1959-1964, les délégations ont tiré une masse de renseignements utiles. Quant au rapport d'ensemble, il apporte une vue synthétique des problèmes et complète heureusement les exposés analytiques des différentes institutions. Le rapport répond bien aux directives données par le Conseil et il montre qu'aucune activité ne peut plus être considérée comme uniquement économique ou uniquement sociale et que toutes concourent aux mêmes objectifs fondamentaux qui sont ceux des Nations Unies.

14. La délégation française est en complet accord avec la Commission chargée de l'évaluation des programmes lorsqu'elle recommande que la coordination entre les institutions intéressées s'exerce principalement dans les domaines de la recherche, de la formation technique, de la cohérence des études et statistiques économiques, enfin des techniques de planification. Ces domaines forment précisément le terrain d'élection de cette forme capitale de coopération internationale que constitue l'assistance technique des Nations Unies. Qu'il s'agisse des activités du Programme élargi ou de celles du Fonds spécial, il n'est pas douteux que leur extension probable au cours des cinq prochaines années fera peser sur les institutions spécialisées une charge croissante, qui les obligera sans doute à modifier leurs méthodes et leur

organisation. Si l'on veut éviter le chevauchement ou la dispersion des efforts, une coordination rigoureuse sur quelques points concrets paraît nécessaire. C'est pourquoi la délégation française a déposé un projet de résolution à ce sujet (E/AC.24/L.162) devant le Comité de coordination. Il est évident que l'effort de coordination incombe d'abord aux gouvernements eux-mêmes, dont les représentants se retrouvent dans la plupart des institutions et qui devraient avoir le souci constant d'y coordonner leur propre action.

15. En outre, la délégation française note que les auteurs du rapport ont sans doute voulu souligner l'opposition entre l'aspect statique et l'aspect dynamique du problème lorsqu'ils ont distingué entre l'orientation des programmes (deuxième partie) et les principaux changements d'orientation (troisième partie). Cependant, puisqu'il s'agit d'une évolution que l'on s'efforce de prévoir, n'eût-il pas été préférable de mettre davantage en valeur l'aspect dynamique en écourtant la description des activités présentes ? M. Auboin retire d'ailleurs du rapport l'impression que, pour les auteurs, le développement de l'action internationale est chose inéluctable. Certes, il faut s'attendre, notamment en matière d'assistance technique, à un accroissement substantiel des activités des Nations Unies et des institutions spécialisées. Cette tendance ne paraît cependant pas inévitable, ni même souhaitable dans tous les domaines. Le fardeau que la participation aux activités multilatérales impose aux Etats Membres ne peut s'accroître à l'infini. Il est donc souhaitable que l'apparition de nouveaux programmes soit compensée, chaque fois que cela est possible, par la disparition de programmes anciens devenus moins utiles. Il s'agit, ici encore, de maintenir l'équilibre entre la notion de service public et celle de projection vers l'avenir.

16. La délégation française craint qu'à force de parler de coordination, le Conseil ne finisse par perdre de vue l'objet réel de ses travaux, qui doit être l'étude et l'action. Il serait regrettable qu'un souci excessif de perfection l'amène à faire de la coordination une entreprise à part ayant son activité propre et créant ses propres organes.

17. Pour travailler à l'œuvre de coordination, une tentative d'évaluation quinquennale a été faite. L'évaluation a atteint son but et le travail est fait jusqu'en 1964. Cet exercice, qui a représenté pour les institutions beaucoup d'efforts et d'argent, ne doit pas être renouvelé trop souvent. Il suffirait que le Conseil vérifiât chaque année dans quelle mesure les prévisions ont été confirmées ou démenties par les faits et dans quelle mesure il convient de les ajuster. Cet ajustement permanent est d'autant plus essentiel que le coût des activités a déjà dépassé le chiffre prévu dans la note du Secrétaire général (E/3260/Rev.1).

18. Au sujet du problème de la coordination des activités des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le cadre des prévisions quinquennales, le représentant du Royaume-Uni a dit avec raison, à la 1123<sup>e</sup> séance, que l'efficacité du travail a peut-être souffert d'un excès d'attention accordée aux détails au détriment des vues d'ensemble. Certains ont exprimé l'avis que le Conseil, pour dépouiller une documentation peu

maniable, devrait créer de nouveaux rouages qui procéderaient, pour son compte, aux études préparatoires. Il serait plus facile cependant d'éliminer au préalable la documentation superflue et de réduire les documents à un minimum clair et concis. En outre, il ne faut pas oublier que le CAC, composé du Secrétaire général et des chefs des institutions spécialisées, est au fond l'organe auquel le Conseil devrait pouvoir demander une coopération technique constante.

19. La délégation française, comme celle des Etats-Unis, estime que la coordination s'impose aussi au niveau que l'on pourrait appeler politique et doit alors être assurée non par un organe administratif, mais par les représentants des gouvernements siégeant au Conseil. Vu dans cette perspective, le CAC n'est que l'agent chargé de mettre en pratique une orientation arrêtée, au nom de la communauté des nations, par les membres du Conseil. Les responsabilités ainsi définies, il est inutile de créer de nouveaux organes.

20. A cet égard, la délégation française s'attendait à trouver dans le rapport du CAC (E/3368) des suggestions plus précises sur les mesures que réclame la coordination des activités dans un certain nombre de domaines. Elle eût souhaité connaître les vues du Comité sur les dispositions que ses membres envisagent de prendre pour faire face à l'intensification probable des activités du Programme élargi et du Fonds spécial. Elle a pris note avec satisfaction de l'assurance donnée par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales lorsqu'il a affirmé, à la 1122<sup>e</sup> séance, que le CAC est prêt à assumer ses responsabilités en apportant au Conseil tout le concours nécessaire.

21. Les efforts déployés par le Conseil pour éviter la dispersion des activités ont porté leurs fruits. Les institutions spécialisées ont déjà assuré entre elles une véritable coordination. Quant au Conseil, il devrait diriger ses efforts vers les secteurs où l'intervention des Nations Unies se développera le plus largement, à savoir ceux qui touchent à l'évolution des pays insuffisamment développés: assistance technique, formation professionnelle, recherche, pré-investissement. La délégation française souhaiterait que l'examen général des activités porte, lors de la trente-deuxième session, avant tout sur ces points et que le Conseil puisse donner des directives précises s'adressant à l'ensemble des organisations avec l'aide de chacune d'elles.

22. Le Dr CANDAU (Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé) déclare que le rapport présenté par l'OMS (E/3364) témoigne de la résolution de cette organisation d'apporter sa contribution à la solution du problème fondamental du jour: celui de l'élévation des niveaux de vie de nations qui n'ont pas dépassé les premiers stades du développement économique et technologique. Les programmes de l'OMS auront une influence certaine sur l'évolution sociale et économique d'un monde qui se transforme à un rythme accéléré; non seulement l'OMS aidera à sauver des vies humaines, mais encore elle continuera d'aider à rendre intégralement leur capacité de travail à des millions de travailleurs dont la volonté de vivre et de produire est affaiblie par la maladie.

23. Le programme d'éradication du paludisme, qui est la campagne sanitaire la plus importante jamais entreprise à l'échelon international, est la meilleure démonstration de la notion fondamentale dont l'OMS s'inspire dans son action, à savoir que tout ce qui touche la santé est intimement lié aux facteurs économiques et aux autres facteurs sociaux. De toutes les maladies transmissibles, non seulement le paludisme est celle qui intéresse le plus grand nombre de pays du monde, mais encore l'une de celles qui font le plus de victimes, et cette maladie constitue l'un des obstacles les plus graves au progrès économique et social des régions sous-développées. Si l'on arrivait à faire disparaître le paludisme dans le monde, cela prouverait que la maladie, en tant que problème de la santé publique, peut être extirpée. Pour ces raisons et surtout parce que l'anophèle a acquis une certaine résistance aux insecticides, l'OMS donne priorité dans son action à l'achèvement rapide du programme d'éradication du paludisme.

24. Des progrès considérables ont déjà été accomplis. Sur près de 1.300 millions d'hommes touchés par la maladie ou habitant des régions impaludées, près de 280 millions vivent dans des territoires où le paludisme a été éliminé et ne sont donc plus qu'indirectement menacés par la maladie. Soixante-deux pays ou territoires où vivent près de 700 millions d'hommes sont engagés à fond dans la lutte contre le paludisme, et dans seize autres pays ou territoires dont la population est d'environ 130 millions d'hommes, les services de la santé publique établissent les plans de campagnes antipaludiques. Dans certains pays, quelques nouveaux cas de résistance du moustique vecteur aux insecticides ont ralenti les progrès, mais il ne faut pas exagérer l'importance de ce facteur, car les difficultés de ce genre peuvent être surmontées un jour grâce à de nouvelles découvertes techniques. Il en va de même pour les problèmes d'organisation et d'administration dont la solution conditionne le succès définitif du programme.

25. Malheureusement, l'aspect financier du programme n'est pas aussi rassurant. C'est principalement grâce au Compte spécial pour l'éradication du paludisme et à un fonds analogue créé par l'Organisation panaméricaine de la santé pour l'éradication du paludisme dans les Amériques — qui l'un et l'autre reçoivent surtout des contributions bénévoles — que l'OMS peut assurer le financement des opérations. S'il a été décidé d'agir ainsi, c'est parce qu'il a fallu considérer l'éradication du paludisme comme un programme extraordinaire en raison de son caractère d'urgence et de sa durée limitée; aussi a-t-on estimé qu'il n'était pas souhaitable de désorganiser l'évolution prévue du programme d'ensemble de l'OMS en augmentant son budget ordinaire. On pensait que les contributions des pays économiquement avancés permettraient d'alléger la charge financière des pays peu développés, dont le fardeau est déjà lourd puisqu'ils ont dépensé environ 80 millions de dollars pour financer leurs propres programmes d'éradication du paludisme en 1958 et davantage encore en 1959. Contrairement à l'attente de l'OMS, la plupart des pays économiquement avancés n'ont pas encore donné au programme tout l'appui

qu'il aurait fallu. Les fonds réunis proviennent dans la proportion d'environ 90 % des Etats-Unis d'Amérique, mais le Danemark a versé une contribution très généreuse en 1959 et en 1960, et la Finlande se propose d'en verser une en 1960. La quatorzième Assemblée mondiale de la santé, qui doit se tenir en février 1961, devra réexaminer la situation et, si les contributions sont toujours insuffisantes, envisager des mesures appropriées pour assurer le financement du programme.

26. L'approvisionnement en eau potable est un autre exemple de programme de santé publique dont l'exécution ne peut qu'exercer une grande influence sur les conditions économiques et sociales. Etant donné l'accroissement escompté de la population mondiale, il faudrait accélérer considérablement les travaux d'adduction et la distribution d'eau. L'Assemblée mondiale de la santé a chargé l'OMS à maintes reprises d'intensifier ses efforts dans le domaine de l'assainissement du milieu; à cette fin, l'OMS collabore avec le Fonds spécial à l'exécution de certains projets de grande envergure.

27. Il est très réconfortant de voir que le Fonds spécial est prêt à aider les établissements d'enseignement professionnel et les instituts de recherche en général et ceux qui s'occupent de l'assainissement en particulier, et qu'il a approuvé des projets d'assistance à diverses écoles techniques dans un certain nombre de pays.

28. L'intensification récente du programme de recherche médicale marque une étape dans la croissance de l'Organisation et constitue en outre le premier cas dans lequel un effort mondial de recherche dans un domaine aussi vaste que celui de la santé publique est stimulé et coordonné à longue échéance sous l'égide d'une organisation intergouvernementale. Certes, l'une des attributions les plus importantes de l'OMS a toujours été de stimuler la recherche, mais, devenue aujourd'hui un organisme scientifique international, l'OMS a des fonctions de plus en plus nombreuses que le Comité consultatif de la recherche médicale est chargé de définir et d'unifier. Ce comité aide l'OMS à établir les plans du programme de recherche à longue échéance, qui a principalement pour objet de déterminer quels sont les problèmes de la recherche qui doivent être abordés à l'échelon international et de projeter la lumière sur des connaissances nouvelles qui sont nécessaires pour résoudre d'importants problèmes concernant la santé publique dans des pays dont la capacité de recherche est limitée.

29. Le nombre des pays qui font partie de l'OMS va croissant; l'Organisation compte actuellement 90 membres et 11 membres associés. Il est regrettable que la Hongrie, la République socialiste soviétique de Biélorussie et la République socialiste soviétique d'Ukraine n'aient pas encore repris leur participation active aux travaux de l'OMS, mais le Dr Candau espère vivement qu'elles ne tarderont pas à le faire.

30. En raison de la brusque augmentation du nombre des membres de l'Organisation, la treizième Assemblée mondiale de la santé a décidé d'ajouter au budget de 1961 200.000 dollars pour faire face à quelques-unes au moins des demandes urgentes présentées par de

nouveaux membres et membres associés, qui, pour la plupart, appartiennent à l'Afrique. L'aide fournie par l'OMS depuis plus de dix ans aux pays et territoires de ce continent est au moins aussi importante que celle qui a été donnée à d'autres régions. Conformément à la ligne de conduite que l'Organisation s'est fermement fixée, les décisions concernant l'assistance supplémentaire aux nouveaux Etats continueront d'être prises par les gouvernements des Etats intéressés, en coopération avec les bureaux régionaux de l'OMS. L'assistance fournie doit être soigneusement adaptée à la situation du pays et aux conditions locales. La plus grosse difficulté tient au manque de personnel médical et paramédical qualifié. On s'efforcera de remédier à cette situation grâce au programme de bourses de l'OMS et à l'octroi d'une aide technique directe aux écoles et instituts de médecine et de santé publique et aux écoles d'infirmières. L'assistance à la région d'Afrique fournie sur le budget ordinaire et le Compte spécial pour l'éradication du paludisme dépassera 2,8 millions de dollars en 1960 et atteindra 3,7 millions de dollars en 1961; il faut y ajouter environ 750.000 dollars représentant la part de l'OMS dans les fonds fournis au titre du Programme élargi d'assistance technique. Ainsi, en 1961, l'Afrique sera, pour ce qui est du volume des fonds alloués pour l'assistance, parmi les mieux placées des six régions dans lesquelles l'OMS exerce son action.

31. Le caractère dynamique de son activité, les nouvelles tâches qui lui incombent et l'accroissement du nombre de ses membres font à l'OMS une obligation de faire le point périodiquement. Ces évaluations doivent avoir pour objet de passer en revue les méthodes de travail et la situation financière et d'établir un rapport entre les activités de l'OMS et les facteurs physiques, biologiques et socio-économiques. Un point essentiel est de savoir si la planification et l'exécution des travaux sont faites de manière à garantir la plus complète coordination avec toutes les institutions qui travaillent sur le plan international. Ces évaluations sont l'essence même du programme général de travail établi pour une période déterminée, et approuvé par l'Assemblée mondiale de la santé, qui arrête le programme annuel de l'OMS. Celle-ci n'a donc pas eu de difficulté à répondre au vœu du Conseil lorsqu'il a demandé à chaque institution spécialisée de procéder à une évaluation détaillée de ses activités, et l'OMS a bénéficié du concours de la Commission du Conseil pour la rédaction du rapport d'ensemble qui sera extrêmement utile pour donner le panorama des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

32. D'après sa constitution, l'OMS doit agir en tant qu'autorité coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international; elle a acquis maintenant une grande expérience en travaillant dans ce sens avec un grand nombre d'organisations, gouvernementales et non gouvernementales. Dans ses efforts pour éviter la confusion et les doubles emplois, elle est arrivée dès 1951 à la conclusion que la coordination indispensable doit être le résultat de consultations directes avec chaque gouver-

nement. En appliquant ce principe, l'OMS a généralement réussi à réaliser la coordination au niveau de chaque pays aussi bien pour la planification que pour l'exécution des programmes de santé, qu'ils soient financés par des fonds fournis en application d'accords bilatéraux ou par des fonds provenant de sources multilatérales. On peut dire que l'OMS est désormais reconnue par les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales comme l'autorité coordonnatrice dans le domaine de la santé sur le plan mondial, non seulement en droit mais aussi en fait. Il faut d'abord que la coordination soit assurée dans chaque domaine d'activité avant de pouvoir être étendue à plusieurs secteurs. La treizième Assemblée mondiale de la santé a chargé le Conseil exécutif de procéder à une étude de la coordination avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. On s'est inspiré du grand principe qui veut que la coordination ne soit pas une fin en soi, mais le moyen de réaliser le développement économique et social en tirant parti au maximum de l'ensemble des ressources dont disposent toutes les institutions de la famille des Nations Unies. On s'est fondé en cela sur les principes mêmes et sur les aspirations qui guident le Conseil économique et social dans ses délibérations.

33. M. TARRE MURZI (Venezuela) dit que le rapport d'ensemble tient dûment compte des besoins des pays en cours de développement. L'industrialisation exige de profonds changements dans la composition, la formation et le niveau de vie de la main-d'œuvre ainsi que dans les institutions et attitudes sociales. Il ne peut y avoir de développement économique sans une main-d'œuvre ayant une formation technique. C'est dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle que le besoin de coordination se fait sentir le plus fortement. Dans ce domaine, plusieurs programmes sont déjà en cours d'exécution en Amérique latine, mais le moment est venu de les coordonner dans le cadre de l'assistance technique afin de supprimer les doubles emplois et les chevauchements. L'OIT, la FAO et l'UNESCO devront œuvrer ensemble dans des programmes concertés de nouvelles méthodes de formation professionnelle à tous les niveaux. Ces programmes devront être adaptés aux besoins effectifs et rationalisés de façon à échapper aux procédures bureaucratiques incompatibles avec l'action pratique qui doit être entreprise par les Nations Unies.

34. La délégation du Venezuela tient à rendre hommage à l'OIT, qui s'acquitte depuis près de 40 ans d'une tâche strictement technique. Les autres institutions spécialisées devraient prendre pour modèle les méthodes employées par cette organisation pour s'attaquer aux problèmes de son ressort : chômage, nécessité d'accroître la productivité, amélioration des conditions générales de travail. En outre, l'OIT n'est pas restée inactive devant les violations des droits de l'homme et des droits des travailleurs. Ses campagnes pour la liberté syndicale et pour l'égalité des chances offertes à tous les travailleurs méritent des éloges chaleureux.

35. Le programme de travail de la FAO pour la période 1959-1964 est satisfaisant; c'est vrai en parti-

culier des activités très importantes qu'elle mène en encourageant les programmes de réforme agraire en cours d'exécution dans plusieurs pays d'Amérique latine. La réforme agraire ne consiste pas simplement à donner des terres aux paysans; elle comporte également l'introduction de techniques modernes de production. On peut considérer la FAO comme un organisme consultatif au service des pays en voie de développement qui essaient de mettre à exécution de vastes programmes de réforme agraire. Il lui incombe également la tâche importante de fournir des avis techniques aux gouvernements sur la constitution et la conservation de réserves de bétail.

36. L'AIEA a agi de façon judicieuse en divisant ses activités en deux grandes catégories, l'une correspondant aux besoins particuliers d'un Etat membre ou d'un groupe d'Etats membres, l'autre rassemblant des activités et des services intéressant principalement l'ensemble de tous les Etats membres. Sa participation à l'établissement de programmes pour l'utilisation de l'énergie nucléaire dans chacun des Etats membres, et en particulier dans les pays sous-développés, ne se ralentira pas dans les cinq prochaines années. Peut-être cette participation finira-t-elle par être réduite, mais seulement après un délai beaucoup plus long. Les services fournis à la communauté des Etats membres devront être continués et accrus durant les cinq prochaines années. L'AIEA existe depuis trop peu de temps pour que l'on puisse prévoir son avenir avec précision, mais on peut affirmer qu'elle a donné jusqu'à présent son assistance technique avec méthode et selon les renseignements communiqués par les missions préliminaires qu'elle a envoyées dans les pays sous-développés qui avaient demandé assistance. Il faut espérer que les Etats membres s'intéresseront encore davantage à ses activités.

37. La déclaration faite par le Directeur général de l'UNESCO à la 1123<sup>e</sup> séance a été d'une grande importance, et il faut noter en particulier la façon dont il a insisté sur le rôle de l'éducation de base dans le développement économique et social des pays sous-développés. Le Directeur général a annoncé qu'une conférence régionale relative à cette question se tiendra en Amérique latine en 1961; cette perspective est très satisfaisante. Cette conférence devra être préparée conjointement avec la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et en coopération avec le Bureau international du Travail, la FAO, l'OMS et l'Organisation des Etats américains. Le Gouvernement du Venezuela attache la plus grande importance à cette conférence et fera tout ce qui est en son pouvoir pour en assurer le succès.

38. Il y a également lieu de se réjouir de la collaboration de l'UNESCO avec le Fonds spécial. A mesure que s'élaborent les plans de développement, notamment les plans dont la responsabilité incombe principalement à l'UNESCO, une coordination encore plus étroite entre les organes de la communauté internationale sera nécessaire, en particulier entre les programmes d'assistance technique, le Fonds spécial et les institutions chargées de l'exécution des programmes ou coopérant à leur exécution. Un contact permanent

doit être maintenu entre tous les services intéressés afin d'éviter les pertes d'énergie et d'accroître ainsi l'efficacité des opérations.

39. M. GROSS (Directeur général de l'Union internationale des télécommunications) rappelle que l'UIT a été créée en 1865 et qu'en 1960 cette institution compte 96 membres et 5 membres associés.

40. Les activités les plus importantes de l'UIT pendant l'année 1959 ont été la Conférence de plénipotentiaires et la Conférence administrative ordinaire des radiocommunications, à laquelle ont assisté un millier de représentants venant de 87 pays.

41. La Conférence de plénipotentiaires, qui est l'organe suprême de l'UIT, s'est réunie après un intervalle de sept ans. Elle a examiné la structure de l'UIT au regard de l'évolution qui s'est produite depuis 1952 et en particulier des recommandations faites par le Comité consultatif des Nations Unies pour les questions administratives et budgétaires. Tout en reconnaissant qu'il y avait lieu dans l'ensemble de maintenir la structure actuelle, la Conférence a adopté des dispositions tendant à améliorer la coordination entre les organes permanents, notamment une disposition prévoyant un budget d'ensemble pour les dépenses ordinaires et les dépenses des conférences. La Conférence a également décidé que le régime des traitements et indemnités du personnel de l'UIT serait assimilé au barème commun des traitements et indemnités du personnel des Nations Unies et que le personnel de l'UIT serait affilié à la Caisse commune des pensions du personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1960. L'UIT a ainsi adhéré au groupe des organisations internationales dotées d'une administration coordonnée en ce qui concerne la situation du personnel et d'autres questions.

42. Entre autres problèmes importants, la Conférence de plénipotentiaires a discuté longuement des méthodes permettant d'améliorer l'assistance technique aux nouveaux pays ou aux pays en voie de développement. Depuis que l'UIT est entrée officiellement au Bureau de l'assistance technique (BAT), elle a joué un rôle toujours plus important pour ce qui est de l'assistance technique dans le domaine des télécommunications; elle considérait depuis un certain temps que l'on aboutirait à une coordination plus efficace si l'UIT assumait la pleine administration de son propre programme d'assistance technique. La Conférence a décidé qu'il en serait ainsi et elle a approuvé également des dispositions spéciales concernant les accords avec le Fonds spécial des Nations Unies et les autres institutions.

43. Il y a lieu de rendre spécialement hommage à l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies et à l'organisme qui lui succède, le Service de gestion de l'assistance technique, qui ont aidé l'UIT à résoudre certains des problèmes administratifs qui s'étaient posés à elle au cours des dernières années.

44. La Conférence de plénipotentiaires a également adopté des mesures tendant à réviser la structure du Conseil d'administration, afin que sa composition corresponde davantage à celle de l'Union elle-même. Le Conseil est l'organe directeur de l'Union et il exerce

un contrôle général sur les activités de l'UIT durant les intervalles qui séparent les conférences de plénipotentiaires; le nombre des membres du Conseil a été porté de dix-huit à vingt-cinq.

45. Il a également été décidé que le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint seraient dorénavant élus par la Conférence elle-même et qu'ils resteraient normalement en fonctions jusqu'à la conférence suivante. On a également attaché une attention considérable au problème de l'amélioration de la répartition géographique parmi le personnel, mesure qui s'imposait depuis longtemps; on a mis au point des méthodes appropriées de recrutement pour aboutir à la fin recherchée.

46. La Conférence administrative des radiocommunications, qui s'est réunie après un intervalle de douze ans, a révisé le Règlement des radiocommunications en tenant compte des progrès extraordinaires qui avaient été réalisés durant la période écoulée. Elle a notamment porté la limite supérieure du spectre des radiofréquences à 40.000 Mc/s et elle a adopté des tableaux révisés des attributions de bandes de fréquences. Elle a également établi des procédures améliorées en vue de l'attribution des bandes de fréquences, en donnant une importance particulière à la nécessité de satisfaire les besoins des nouveaux pays et des pays en voie de développement. Elle a en outre passé en revue les activités du Comité international d'enregistrement des fréquences et assigné à cet organe de nouvelles tâches pour l'avenir. De plus, elle a examiné les plans relatifs à différents types de services et les a modifiés en tenant compte des méthodes et des besoins modernes. Elle s'est attachée particulièrement à la question des communications extra-atmosphériques et a souligné le besoin d'une coordination efficace dans ce domaine, qui se développe rapidement.

47. Un certain nombre d'autres conférences et réunions techniques ont été tenues, notamment la neuvième Assemblée plénière du Comité consultatif international des radiocommunications. Répondant à un besoin évident, la Conférence pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, qui s'est tenue à Londres en mai et juin 1960, a décidé qu'il y avait lieu de créer un groupe de travail permanent interorganisations chargé des questions de sauvegarde de la vie humaine en mer et dans les airs.

48. Sur le problème important de la coordination, M. Gross partage l'opinion selon laquelle il est nécessaire d'augmenter l'efficacité des travaux du CAC; au nom de l'UIT, il se déclare prêt à coopérer à la recherche de toutes les possibilités d'aboutir à cette fin, dans les limites des règlements qui régissent l'Union.

49. Il est impossible de ne pas tenir compte des perspectives immenses qui s'ouvrent dans le domaine des travaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique, lesquels ont commencé il y a environ trois ans avec les exploits d'avant-garde que représentaient les lancements des deux satellites Spoutnik I et Vanguard I. La radio est le seul moyen de contrôler ces satellites et de communiquer avec eux, et l'UIT procède dès maintenant à une étude très sérieuse de la nécessité de disposer à cette fin de radiofréquences adéquates; elle projette

la réunion d'une conférence spéciale sur cette question; cette conférence se tiendrait en 1963.

50. M<sup>me</sup> WRIGHT (Danemark) fait observer que la délégation du Danemark, qui est un nouveau membre du Conseil, s'est trouvée sévèrement mise à l'épreuve, comme les délégations plus anciennes, par le volume énorme de la documentation relative aux divers sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil; il est à peu près impossible d'étudier et d'assimiler tous ces documents.

51. Aussi espère-t-elle que le Conseil accueillera avec faveur la suggestion tendant à ce que soit créé un groupe restreint d'experts qui analyserait et résumerait la documentation dont le Conseil est saisi à sa session d'été afin que le Conseil puisse élaborer une politique constructive. Il importe aussi de faire le maximum pour améliorer la comparabilité des données présentées au Conseil.

52. A la 1122<sup>e</sup> séance, le représentant des Pays-Bas a dit combien il est souhaitable que le désintéressement soit une règle chez tous ceux qui se préoccupent du progrès économique et social. Même si, pour le moment, il n'est pas possible de suivre la suggestion des Pays-Bas selon laquelle les décisions du CAC devraient être prises à la majorité des voix, le Comité de coordination doit être informé des questions sur lesquelles les décisions ne peuvent être prises à la majorité à cause de l'attitude adoptée par une ou plusieurs organisations participantes.

53. La délégation du Danemark s'associe aux vues exprimées par la délégation des Pays-Bas selon lesquelles le renforcement du CAC exigera l'affectation d'un personnel permanent de haute compétence.

54. M<sup>me</sup> Wright se joint aux orateurs qui l'ont précédée pour féliciter la Commission chargée de l'évaluation des programmes pour l'excellente qualité de son rapport d'ensemble. Toutefois, il est regrettable que les activités du Fonds monétaire international, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de la Société financière internationale ne soient pas traitées dans ce rapport, car elles constituent, comme celles qu'aura l'Association internationale de développement, un des éléments essentiels de toute évaluation d'ensemble de l'action des Nations Unies en vue du progrès économique et social.

55. On cherche de plus en plus au Conseil ainsi qu'à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale à accroître l'assistance aux pays sous-développés et, par conséquent, on s'attache davantage à la réalisation des programmes d'exécution; cette nouvelle orientation rend encore plus nécessaire la coordination la plus étroite entre toutes les institutions participantes. Le Gouvernement danois a appris avec satisfaction la récente décision prise par le Conseil de créer un Comité permanent du développement industriel [résolution 751 (XXIX)] et il compte que ce comité formulera des propositions constructives qui pourront prendre place dans les programmes futurs.

56. Le représentant des Pays-Bas a également attiré l'attention du Conseil sur le fait que l'appareil actuel de coopération administrative manque quelque peu

de souplesse. Il est même frappant de voir que la proportion des sommes attribuées aux diverses institutions participantes est restée presque la même, bien que le système des allocations en pourcentage ait été remplacé par le système de l'établissement des programmes par pays. Le Comité de l'assistance technique examine actuellement certaines modifications concernant la procédure d'élaboration des programmes par pays; le moment est donc venu de voir si l'on ne pourrait pas employer un système plus souple en supprimant la répartition par institution.

57. En ce qui concerne le rôle des représentants résidents du BAT, la délégation du Danemark s'associe aux vues exprimées par la délégation des Etats-Unis à la 1122<sup>e</sup> séance: leur rôle est de représenter toutes les institutions participantes et d'agir dans leur intérêt commun.

58. M. JOLLES (Agence internationale de l'énergie atomique) présentant le deuxième rapport de l'Agence sur ses activités (E/3365), déclare que, contrairement au rapport pour 1958, qui portait surtout sur des plans d'avenir, le rapport pour 1959 fait état de l'œuvre accomplie et des progrès réalisés au cours de la première année complète de fonctionnement de l'AIEA. M. Jolles s'efforcera d'exposer les tendances principales qui se sont fait jour et l'incidence des facteurs économiques et techniques sur l'orientation des activités de l'AIEA.

59. Les travaux de l'Agence portent sur la production d'énergie d'origine nucléaire, d'une part, et sur l'emploi des radioisotopes et des rayonnements dans l'industrie, l'agriculture et la médecine, d'autre part. En outre, l'AIEA est chargée d'élaborer des règles internationales en matière d'hygiène et de sécurité et des règlements destinés à éviter que l'application généralisée des nouvelles techniques ne présente des dangers pour ceux qui travaillent dans ce domaine, pour les utilisateurs ou pour le public; l'AIEA doit enfin mettre au point des garanties contre le détournement à des fins militaires des matières nucléaires qu'elle fournit à des fins pacifiques.

60. L'industrie de l'énergie d'origine nucléaire se développe plus lentement qu'on ne le prévoyait, surtout pour des raisons économiques. Des centrales nucléaires fonctionnent dans quatre pays seulement; d'autres sont en construction dans un petit nombre d'autres pays, tous très industrialisés. En dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord, on n'annonce l'installation de centrales nucléaires que dans trois ou quatre pays, lesquels sont déjà parvenus à un niveau assez élevé de développement industriel. Toutes les centrales projetées seront relativement importantes; le petit réacteur économique en est toujours au stade des expériences, sinon à celui des épures.

61. Du fait du développement rapide de la technique, il est peu probable que la situation reste longtemps statique. Le prix de revient de l'énergie, qu'elle soit d'origine nucléaire ou non nucléaire, est en train de baisser; le prix de l'énergie d'origine nucléaire baisse plus vite, mais il était plus élevé au départ. A moins d'événements imprévus, il est probable que les courbes



de ces deux prix de revient se croiseront au cours des dix prochaines années dans plusieurs pays très industrialisés. Le besoin de nouvelles sources d'énergie est particulièrement pressant dans les régions du monde qui sont sous-développées, parce qu'une énergie abondante et peu coûteuse est l'une des conditions préalables de l'industrialisation.

62. La situation est assez différente en ce qui concerne l'emploi des radioisotopes et des rayonnements. Au prix d'investissements relativement faibles, presque tous les pays peuvent tirer parti des isotopes, même les pays sous-développés, et les isotopes sont déjà beaucoup utilisés dans l'agriculture, dans l'industrie et en médecine.

63. Le troisième aspect essentiel de l'activité de l'AIEA concerne la protection contre les rayonnements, domaine dans lequel il s'est révélé qu'une action internationale est particulièrement nécessaire. A ce propos, il faut se féliciter de la lenteur relative du développement de l'énergie d'origine nucléaire, car elle donne un délai pendant lequel on pourra préparer des règlements internationaux de sécurité, obtenir leur acceptation par de nombreux pays, et entreprendre d'autres travaux de caractère juridique ou réglementaire, qui permettront à l'homme d'assurer que l'utilisation généralisée de l'énergie atomique ne mettra en danger ni sa propre personne ni les ressources naturelles dont sa vie dépend. En même temps, les préoccupations croissantes qui se font jour dans l'opinion publique internationale sur le danger de l'exposition aux rayonnements ont donné à ces travaux un degré d'urgence plus marqué et stimulé la recherche.

64. Dans ces trois domaines, l'évolution technique a eu une incidence sur les programmes de l'AIEA et a entraîné un changement important d'orientation. L'évaluation plus mesurée des perspectives immédiates qui s'offrent à l'énergie d'origine nucléaire a eu un effet certain. Le rôle de l'AIEA en tant que fournisseur de matières nucléaires n'a encore pris qu'une importance très modeste et il a fallu en fait réorienter les activités de l'Agence pour ce qui est de l'encouragement à l'emploi de l'énergie d'origine nucléaire. L'assistance aux pays sous-développés pour la constitution de l'infrastructure technique et scientifique nécessaire a pris la priorité par rapport à la fourniture de combustibles nucléaires. Bien que ces combustibles soient devenus relativement abondants, l'AIEA n'a reçu qu'un petit nombre de demandes qui portaient sur des quantités assez faibles. Ces demandes ont néanmoins permis à l'Agence de commencer à mettre au point et à uniformiser ses méthodes dans ce domaine, et de préparer ainsi l'extension de ses activités. Il est probable que l'idée d'offrir sur le plan international les combustibles nucléaires demandés se révélera séduisante pour un certain nombre de raisons, dont la plus importante est que les pays bénéficiaires, par l'intermédiaire de leurs représentants auprès de l'organe directeur de l'Agence, ont leur mot à dire lorsqu'il s'agit de fixer les conditions générales de la fourniture de combustibles nucléaires.

65. Les travaux préparatoires en matière d'énergie nucléaire prennent de nombreuses formes. Tout pays ou toute région qui envisage de lancer un programme d'énergie atomique doit commencer par évaluer ses besoins et par comparer les possibilités qu'offre l'énergie atomique avec celles des anciennes sources d'énergie. Parallèlement aux enquêtes sur les besoins et les ressources, l'AIEA a entrepris un grand programme de formation de personnel technique et scientifique, et tous les efforts sont faits pour encourager l'échange de renseignements sur les aspects économiques et techniques de l'énergie d'origine nucléaire, afin d'accélérer la recherche et d'abaisser les prix de revient. L'Agence travaille en coopération étroite avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies pour mettre au point des méthodes permettant de comparer avec précision le prix de revient de l'énergie d'origine nucléaire et celui de l'énergie d'origine non nucléaire. Des études pilotes, comme celle que l'AIEA entreprend conjointement avec la Finlande sur le rôle que peut jouer l'énergie d'origine nucléaire dans le progrès économique, revêtent aussi une grande importance en l'état actuel des choses.

66. Contrairement aux applications de l'énergie d'origine nucléaire, l'emploi pratique des isotopes s'est développé beaucoup plus rapidement qu'on ne l'avait prévu, comme en témoigne le fait que l'actuel programme d'assistance technique de l'AIEA s'étend à une cinquantaine de pays. En 1960, l'AIEA organisera sept réunions scientifiques sur les divers emplois des isotopes ou des sources de rayonnement, notamment une importante conférence scientifique en coopération avec l'UNESCO. L'Agence a publié le premier Répertoire international des radioisotopes, elle a déjà formé de nombreux spécialistes à l'emploi des isotopes et elle a entrepris des travaux préliminaires en vue de la création, au Caire, d'un centre régional de formation à l'emploi des isotopes, qui desservira les pays arabes.

67. Dans le domaine de la protection contre les rayonnements, l'Agence poursuit des programmes de formation, d'assistance technique, d'équipement et de recherche. Faisant appel aux personnalités scientifiques les plus compétentes, elle établit peu à peu un ensemble de recommandations, de manuels et de règlements concernant tous les aspects de la question. Ces travaux ont commencé par la publication d'un manuel sur la manipulation sans danger des radioisotopes; d'autres manuels concernant le transport international des substances radioactives, la manipulation sans danger des réacteurs expérimentaux et plusieurs autres questions sont en préparation. A la suite de la recommandation formulée par la première Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est réunie en 1958, l'AIEA et l'UNESCO ont organisé, avec le concours de la FAO, la première conférence internationale sur les problèmes techniques de l'immersion des déchets radioactifs dans la mer. Les travaux scientifiques de la conférence devraient revêtir une forme juridique appropriée en vue d'aboutir à la réglementation internationale et à la déclaration obligatoire de toute évacuation de déchets radioactifs en quantité importante. L'Agence a également préparé un projet de convention internationale

traitant des questions de responsabilité civile en cas d'accidents survenus dans des installations nucléaires terrestres; elle a en outre entrepris, avec le concours de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, l'étude des problèmes que posera, en ce qui concerne les règlements de sécurité, l'entrée en service des navires de commerce à propulsion nucléaire. Enfin, l'AIEA entreprend, à l'aide de ses propres ressources techniques, d'évaluer les dangers que peuvent présenter des installations nucléaires particulières; le premier projet de ce genre est en cours en Suisse.

68. Les méthodes appliquées par l'AIEA pour son programme d'assistance technique se rapprochent beaucoup de celles qu'emploient les institutions spécialisées. Etant donné que ses activités ont un caractère nouveau et que la manière dont elle les aborde est sujette à modifications, l'Agence s'intéresse particulièrement à toutes suggestions qui pourraient être présentées, au cours de la discussion au Conseil, en vue de l'amélioration et de la simplification éventuelles de ses méthodes. Dans le domaine de l'énergie atomique, l'un des premiers objectifs doit nécessairement être la construction d'installations qui permettent au personnel scientifique formé à l'étranger d'utiliser au mieux ses compétences lorsqu'il sera de retour dans son propre pays. Le facteur équipement est donc un élément important de l'assistance technique fournie par l'AIEA. Les contrats de recherche constituent également une forme d'assistance technique qui permet d'aider les nouveaux laboratoires des pays insuffisamment développés.

69. On ne saurait trop souligner l'importance des activités de recherche et de développement au stade préliminaire actuel de la technique nucléaire. L'Agence a donc consacré une part assez considérable de son budget à cette tâche et elle se rend compte de l'importance de la coordination des programmes de recherche. Les autres organisations intéressées seront tenues au courant des résultats obtenus grâce au système des contrats de recherche; parmi les divers autres moyens auxquels elle a recours pour tâcher de coordonner les activités de recherche des Etats membres, il faut citer les réunions scientifiques.

70. En ce qui concerne la coordination de l'emploi de toutes les ressources des Nations Unies, l'AIEA reconnaît, comme le Conseil, l'importance de la coordination des efforts dans le domaine du développement des applications des isotopes et des travaux relatifs à la protection contre les rayonnements. Il ressort nettement du dernier rapport du CAC que des progrès satisfaisants ont été accomplis en ce sens au cours de l'année écoulée. On a mis au point une procédure régulière de coordination qui est déjà appliquée et en vertu de laquelle chacune des institutions intéressées tient les autres au courant de toutes les activités qu'elle projette et qui présentent un intérêt mutuel. Ces consultations ne sont pas seulement destinées à éviter les doubles emplois, mais aussi à réunir, en vue de la solution de problèmes déterminés, les compétences des diverses institutions intéressées.

71. Les accords en vigueur entre l'AIEA et six des institutions spécialisées fournissent un cadre utile pour la coordination bilatérale des activités. Toutefois, il est des questions, telles que la protection contre les rayonnements, qui intéressent plus de deux organisations. A cet égard, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes a été utile car il a servi de centre pour les échanges de données scientifiques. Une autre question qui intéresse plusieurs organisations est celle de l'océanographie; à ce sujet, l'AIEA suit étroitement les plans envisagés en vue d'un programme d'action concertée auquel pourraient être intégrées les activités de l'Agence concernant l'immersion des déchets radioactifs dans la mer et l'emploi des isotopes pour les études marines. L'Agence accepte volontiers l'invitation que lui a faite l'UNESCO de participer aux travaux de la future Commission internationale d'océanographie.

72. Il est certainement souhaitable de procéder périodiquement à l'examen de l'efficacité des consultations interorganisations, et l'AIEA appuie sans réserve les dispositions exposées à cet effet dans l'annexe au rapport du CAC. Cet examen sera particulièrement utile en ce qui concerne les programmes de conférences des diverses organisations; il est important, étant donné les ressources internationales limitées dont on dispose, ainsi que le temps limité des savants qui participent aux conférences, que l'échange international de renseignements porte sur les sujets où il offre le plus grand intérêt à un moment donné. Une autre question essentielle est la question de la corrélation des activités de l'Agence et de celles des diverses organisations régionales dans le domaine de l'énergie atomique, comme l'Agence européenne de l'énergie nucléaire. L'accord entre l'AIEA et cette dernière organisation, qui est le premier accord conclu dans ce domaine, sera soumis à l'approbation de la Conférence générale de l'AIEA lors de sa prochaine session.

73. En ce qui concerne les évaluations quinquennales des programmes, M. Jolles félicite la Commission chargée de l'évaluation des programmes pour son rapport et la remercie de la manière dont elle a consulté l'AIEA aux différents stades de ses travaux. L'incorporation au rapport d'ensemble des évaluations établies par l'AIEA a soulevé deux difficultés. En premier lieu, le développement de la technique nucléaire doit être envisagé dans une perspective d'une durée supérieure aux cinq années considérées dans les évaluations. La deuxième difficulté tenait à la méthode suivie dans le rapport d'ensemble, qui consistait à grouper les matières par nature, chacun des principaux modes classiques d'activité dans les domaines économique et social faisant l'objet d'un chapitre distinct. L'AIEA, tout en approuvant sans réserve cette méthode, avait suggéré d'inclure un chapitre spécial relatif aux questions énergétiques, qui ont pour le développement économique une aussi grande importance que les transports ou l'habitation, par exemple. Le rapport constitue une étude remarquable des activités de la famille des Nations Unies et signale des possibilités inexploitées ainsi que des défauts dans l'organisation et le financement de l'action internationale; l'Agence suivra donc avec un

grand intérêt les débats relatifs à ce rapport au sein du Conseil; elle accueillera volontiers, notamment, toutes suggestions sur la suite à donner aux conclusions formulées dans le rapport.

74. Il a été souligné, avec raison, que les gouvernements des Etats représentés aux organes directeurs des diverses institutions détiennent la position clé dans le domaine de la coordination. Comme le Conseil

économique et social le sait, le Conseil des gouverneurs de l'Agence joue un rôle particulièrement important dans l'élaboration de la politique de l'Agence. L'action des gouvernements pourrait recevoir un appui efficace si l'on avait recours de manière plus complète et à meilleur escient au CAC tel qu'il existe actuellement.

La séance est levée à 17 h. 30.